

DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 04 Février 2025

Date convocation : 29 Janvier 2025

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le Mardi 04 février Deux mille vingt-cinq à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	10	Nombre de membres présents :	9
Quorum :	6	Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	9		

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, **Président**,
M. Melaine MORIN, M. Patrick ROBERT, M. Mickaël LEFEUVRE,
Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Mme Isabelle CEZE, M. Claude
CAILLEAU, M. Allain TESSIER, M. Christian SORIEUX, **Vice-
présidents**,

Etaient absents excusés : Mme Isabelle DUSSOUS, **Vice-présidente**,

Assistaient également à la réunion :

Mme Christèle MERHAND, **Responsable Finances-Personnel**,
M. Pierre-Yves BOCANDÉ, **Directeur SMICTOM Sud Est 35**,

BUREAU SYNDICAL DU 04 FEVRIER 2025

DELIBERATION n°03 - BS 2025

(1.1 Marchés publics)

OBJET : DECHETERIE : Marché de travaux d'aménagement entre la recyclerie et le Valoparc de Vitré signé avec MAN TP : avenant à intervenir

M. Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en charge des déchèteries, expose :

Vu la délibération n°11 du Bureau syndical en date du 2 Juillet 2024 décidant d'attribuer le marché de travaux d'aménagement entre la recyclerie et le Valoparc ZAC de la Roncinière à Vitré avec la Société MAN TP.

Considérant le marché signé avec la Société MAN TP pour un montant estimé à 108 610.30 € HT,

Les parties se sont mises d'accord sur un projet d'avenant permettant de dresser le bilan financier du chantier présentant les plus-values et les moins-values.

Cette modification engendre une plus-value de 10 948.80 €, soit 10.08 % du marché.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE POSITIONNER SUR LA PROPOSITION D'AVENANT A INTERVENIR

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'adopter l'avenant N°1 tel que présenté,**
- **D'autoriser Le Président à signer l'avenant N°1 à intervenir au marché de travaux d'aménagement entre la recyclerie et le Valoparc de Vitré signé avec MAN TP, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Nombre de votants : 9
Nombre de voix pour : 9
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian STEPHAN.



DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 04 Février 2025

Date convocation : 29 Janvier 2025

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le Mardi 04 février Deux mille vingt-cinq à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	10	Nombre de membres présents :	9
Quorum :	6	Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	9		

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, **Président**,
M. Melaine MORIN, M. Patrick ROBERT, M. Mickaël LEFEUVRE,
Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Mme Isabelle CEZE, M. Claude
CAILLEAU, M. Allain TESSIER, M. Christian SORIEUX, **Vice-
présidents**,

Etaient absents excusés : Mme Isabelle DUSSOUS, **Vice-présidente**,

Assistaient également à la réunion :

Mme Christèle MERHAND, **Responsable Finances-Personnel**,
M. Pierre-Yves BOCANDÉ, **Directeur SMICTOM Sud Est 35**,

BUREAU SYNDICAL DU 04 FEVRIER 2025

DELIBERATION n°02 - BS 2025

(1.1 Marchés publics)

OBJET : DECHETERIE : Marché de location longue durée d'un camion ploybenne : attribution

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 23 septembre 2020, attribuant certaines délégations au Bureau Syndical, notamment les décisions à prendre pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au Budget, pour des sommes comprises entre 45 000 et 214 000€ H.T,

M. Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en charge des déchèteries, expose :

Le Smictom sud-est 35 est chargé de l'exploitation de 12 déchèteries réparties sur un territoire de 130 000 habitants. Dans ses déchèteries sont déposés différents déchets ménagers qui sont ensuite acheminés vers des sites de recyclage.

Afin d'optimiser les coûts de transport, le SMICTOM procède à un compactage des différentes bennes à l'aide d'un compacteur mobiles installé sur un plateau (de type « packmat »). Ce compacteur mobile est déplacé de déchèterie en déchèterie via un camion porteur. Ce camion porteur est également utilisé par le SMICTOM pour le transport des déchets déposés en déchèteries (cartons,) qui sont acheminés vers les sites de traitement.

Le marché de location longue durée du camion porteur équipé d'une poly-benne arrivant à échéance, une consultation a été lancée pour une nouvelle période de cinq ans.

PROCEDURE DE MARCHÉ : Marché passé selon la procédure adaptée

- Date d'envoi de l'avis : 19 décembre 2024, (Mégalis, médialex)
- Date de remise des offres : 31 Janvier 2025 à 12h.
- Montant estimé du marché : 200 000€ H.T
- Durée du marché : 5 ans

Le marché ne prévoit aucune option. Les variantes ne sont pas autorisées.

ANALYSE DES OFFRES :

Conformément à l'article 53 du Code des Marchés Publics, les offres seront classées selon les critères suivants classés par ordre décroissant d'importance :

- Prix proposé par le candidat (45 %)
- Qualité de la prestation jugée à partir des éléments fournis dans le mémoire technique (50 %)
- Délais de fourniture (5 %)

Le Bureau syndical procède à l'analyse des offres :

NOTATION	AUBREE BREIZH' LOC	FRAIKIN ASSETS	KERTRUCKS LOCATIONS ET SERVICES	TRATON FINANCIAL – MAN RENTAL
VALEUR TECHNIQUE (50)	48.00	50.00	50.00	48.00
VALEUR FINANCIERE (45)	40.62	43.81	43.22	45.00
DELAIS (5)	5.00	3.00	4.00	3.00
<u>NOTE GLOBALE (100)</u>	<u>93.62</u>	<u>96.81</u>	<u>97.22</u>	<u>96.00</u>
CLASSEMENT	<u>4</u>	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>3</u>

L'offre de la Société Kertrucks location et services, apparait comme techniquement et financièrement la plus adaptée.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE POSITIONNER SUR LA PROPOSITION DE LA C.A.O SUR LE CHOIX DU CANDIDAT

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- De retenir l'offre proposée par la Société Kertrucks location et services, offre techniquement et financièrement la plus adaptée,
- D'autoriser le Président à signer et notifier le marché à intervenir avec l'entreprise la Société Kertrucks location et services pour la location longue durée d'un camion polybenne, pour un montant estimé à 196 800.00 € H.T, pour une durée de 60 mois, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à son exécution.

Nombre de votants : 9
Nombre de voix pour : 9
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian STEPHAN.

